



Fiche d'inscription 2023-2024
Section ski alpinisme
Ski club Sainte Marie aux Mines



A retourner à : Ski Club Ste Marie aux Mines 27 rue d'Untergrombach 68160 Ste Marie aux Mines
ou à remettre à un responsable du club.

La fiche d'inscription doit être accompagnée

- du montant correspondant à vos choix (page 2)
- du bulletin d'adhésion au contrat d'assurance FFME saison 2023/2024 (pages 3 et 4)
- d'un certificat médical, **sauf s'il a moins de 3 ans** (exemple type page 5)

Nouvelle inscription <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	Numéro de licence : _____
Compétition <input type="checkbox"/>	Dirigeant- cadre sportif- membre actif <input type="checkbox"/>	
NOM : _____	Prénom : _____	
Date de naissance : __/__/____	Sexe : _____	Nationalité : _____
Adresse : _____		
Code postal : _____	Ville : _____	Ville de naissance : _____
Mail _____	téléphone portable : _____	
Certificat médical obligatoire (première licence ou renouvellement)		
-Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpinisme en compétition établi par le docteur _____ le __/__/____ et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques indiquées par mon médecin.		
-Personne à prévenir en cas d'accident : Nom :----- Prénom-----tél-----		
-J'autorise le club à prendre des photos et à les diffuser auprès de ses partenaires, des médias et des éventuels supports internet utilisés par le club.		
Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs) :		
À _____, le __/__/____		Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :	
Je soussigné(e), <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur _____	
autorise <input type="checkbox"/> ma fille <input type="checkbox"/> mon fils : _____	
<ul style="list-style-type: none">➤ à participer aux différentes activités du club,➤ à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association,	
autorise le club :	
<ul style="list-style-type: none">➤ à prendre toute disposition utile en cas d'accident➤ à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club et à les diffuser auprès de ses partenaires, des médias et des éventuels supports internet utilisés par le club.	
Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,	
À _____, le __/__/____	Signature :

Cotisation annuelle Ski club Sainte Marie aux Mines :

Mineur (né à partir du 01/09/2006)
Majeur (né avant 01/09/2006)

5 €
 10 €

Licence et assurance FFME

Plus d'info sur [Assurances - FFME](#)

Licence FFME : choix unique (prix incluant les cotisations départementale et régionales)

Mineur (né à partir du 01/09/2006)

44.50

Majeur (né avant 01/09/2006)

57.00 €

Famille (3^{ème} licence ou + de la même famille
(même nom, même adresse)

28.50 €

Assurance : choix unique Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €) déjà incluse

Assurance "Base"

14 € (=8€ + 6€)

Assurance "Base +"

17 € (=11€ + 6€)

Assurance "Base ++"

24 € (=18€ + 6€)

FACULTATIFS**Options éventuelles : choix multiple parmi**

Option ski de piste pour l'assurance

5 €

Option slackline/highline pour l'assurance

5 €

Option Trail pour l'assurance

10 €

Option VTT pour l'assurance

30 €

Garanties optionnelles indemnités journalières

IJ1

18 €

IJ2

30 €

IJ3

35 €

TOTAL :



Au contrat d'assurance FFME 2023-2024

Je soussigné(e)

Mme M (Nom, prénom en lettres capitales) : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de l'enfant mineur :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence 2022-2023 : _____ Club : _____

Déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2023-2024 ainsi que du document d'information sur le produit d'assurance (référence COM21446), relatifs au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre,

prendre acte de l'existence d'une garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),

ayant été informé de l'intérêt, en contrepartie d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des garanties optionnelles.

- Je déclare avoir choisi les garanties Atteinte corporelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive obligatoire) :

Base (8 €)

Base + (11 €)

Base ++ (18 €)

Et dans ce cas uniquement,

- avoir choisi, en plus, les options suivantes :

Option ski de piste (5 €)

Option VTT (30 €)

Option slackline et highline (5 €)

Option trail (10 €)

- avoir choisi les garanties optionnelles Indemnités journalières :

IJ1 (18 €)

IJ2 (30 €)

IJ3 (35 €)

Je déclare ne vouloir souscrire aucune garantie optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de Défense pénale et recours (6 €).

Je déclare avoir choisi l'option de garantie Protection Juridique « Protection Agression » 1,70 €.

Les montants indiqués en euro correspondent aux cotisations annuelles TTC.

Nous vous remercions de retourner le présent bulletin, dûment rempli et signé, à votre club - accompagné de votre règlement, par chèque bancaire libellé à l'ordre du club. La prise d'effet de vos garanties optionnelles sélectionnées est conditionnée par le paiement de votre cotisation.

Nous vous conseillons de conserver une copie de ce bulletin afin de garder une trace des choix que vous avez fait.

Nous vous informons que :

- La FFME agit en qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 08040595 (www.orias.fr) et est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09,

- La FFME exerce en qualité de Mandataire du Cabinet Gomis-Garrigues, agent général Allianz, immatriculé à ORIAS sous les numéros 07 020 818/08 045 968 et que, à ce titre, elle travaille exclusivement, pour la présentation de ces garanties d'assurance, avec une des sociétés du Groupe Allianz,

- La FFME peut bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties.



La protection de vos données personnelles



Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation.

Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr.

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz

Oui Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à _____, le | | | | | | | | | |

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES SPORTS DE LA FFME

Je soussigné, Docteur : _____

Certifie avoir examiné : Prénom : _____ NOM : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives de la FFME, escalade et sports de montagne y compris en compétition et y compris l'alpinisme.

Le cas échéant mentionner la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée :

ESCALADE Activité contre-indiquée Pratique compétition contre indiquée
SKI-ALPINISME Activité contre-indiquée Pratique compétition contre indiquée

RAQUETTE À NEIGE Activité contre-indiquée
RANDONNÉE Activité contre-indiquée
CANYONISME Activité contre-indiquée
ALPINISME Activité contre-indiquée

Date : __ / __ / ____

Cachet du médecin :

Signature :

À compléter par le(a) licencié(e) :

En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Date : __ / __ / ____

Signature :

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence et pour la pratique de l'alpinisme. Le renouvellement d'une licence pour les sports FFME à l'exception de l'alpinisme est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé et atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

- Le certificat médical doit dater de moins d'un an à compter du jour où il a été délivré.
- Pour l'alpinisme pratiqué au-dessus de 2500m, comportant un séjour d'au moins une nuit à cette altitude ou au-dessus, le certificat médical est à fournir chaque année.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Ski Club Sainte Marie
Section
Ski Alpi / Ski de
randonnée



Président : Bruno UHL 06.86.32.43.14
Responsable section : Bruno HIHN 06.21.44.06.70
Moniteur expert : Florent MALAISE 06.26.60.20.52
Fédération : FFME www.ffme.fr

• **Niveau Ski de descente**

Skieur de niveau confirmé et sachant évoluer en hors-piste

La section n'a pas fonction d'apprendre le ski de descente et se réserve le droit de renvoyer un stagiaire si le niveau n'est pas atteint pour la sortie proposée

• **Matériel obligatoire**

-Matériel conforme à la pratique du ski alpinisme (voir site FFME)

- Tester et vérifier le matériel avant chaque sortie
- Matériel de sécurité obligatoire (casque +DVA +pelle + sonde + couverture de survie + trousse de secours + téléphone+ frontale + vêtements chauds en fond de sac...)
- Minimum d'eau + nourriture en fonction de la sortie proposée
- équipements en phase avec la sortie proposée (crampons –piolet – baudrier...)

La section se réserve le droit de renvoyer un stagiaire si il n'a pas le matériel conforme et en phase avec la sortie proposée

Souscription obligatoire d'une licence FFME / certificat médical à jour

Le magasin SPORT 2000 Sélestat offre 10% de remise sur le matériel où les produits nécessaires à la pratique de la discipline.